



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>8084</b>	De <b>Mme Patricia Gallerneau</b> ( Mouvement Démocrate et apparentés - Vendée )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Sports		<b>Ministère attributaire</b> > Sports
<b>Rubrique</b> >sports	<b>Tête d'analyse</b> >Baisse du financement du sport en France	<b>Analyse</b> > Baisse du financement du sport en France.
Question publiée au JO le : <b>01/05/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>17/07/2018</b> page : <b>6454</b>		

### Texte de la question

Mme Patricia Gallerneau alerte Mme la ministre des sports sur la baisse importante depuis quatre ans du financement du sport en Pays de la Loire. En effet, sur les quatre dernières années l'enveloppe territoriale a chuté de 22,49 %. Cette situation est inquiétante et l'augmentation encouragée du prix des licences ne peut être à long terme la seule solution afin de maintenir une présence d'un sport structuré sur le territoire français. Elle lui demande quelles mesures elle compte prendre afin de soutenir les 10 000 associations sportives des Pays de la Loire et plus largement les associations sportives au niveau national.

### Texte de la réponse

Le projet présidentiel pour le sport prévoyait la rationalisation des interventions entre le ministère des sports et le centre national pour le développement du sport (CNDS). Ce dernier devant être recentré, pour une meilleure efficacité, sur son cœur de métier, c'est à dire l'appui aux collectivités territoriales et au mouvement sportif pour le développement du sport pour tous et le développement de l'expertise sur l'innovation sociale grâce au sport. A cet effet, la part territoriale du CNDS, dotée de 105 M€ au plan national, doit être davantage sélective pour accompagner les projets des associations locales et résorber les inégalités territoriales. Les crédits de cette enveloppe sont ainsi recentrés sur moins de priorités et au profit des territoires les plus fragiles de notre république. Ce choix du gouvernement doit permettre une meilleure efficacité de l'action et des deniers publics. Toutefois, si certains clubs sont suffisamment solides pour assumer cette réorientation, d'autres sont plus fragiles. C'est pourquoi une enveloppe exceptionnelle de 5,6 millions d'euros, dégagée à partir de marges de gestion du CNDS comme de la direction des sports, va être allouée dans les semaines à venir par le CNDS pour aider les clubs en difficulté. Il appartiendra aux délégués territoriaux adjoints du CNDS (les Directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) de cibler les clubs qui en ont le plus besoin, dans le cadre des commissions territoriales et du respect des priorités assignées à la part territoriale du CNDS en 2018. Pour la région des Pays de la Loire, le montant total de la part territoriale 2018 s'élèvera ainsi à 4,9 M€. Le CNDS affectera également des crédits spécifiques pour le soutien à des actions durables relatives à l'Héritage de « Paris 2024 », pour 20 M€, avec une approche sociétale et d'innovation sociale visant à atteindre l'augmentation de 3 millions de pratiquants sportifs, élément central de cet héritage national. Enfin, le Gouvernement a entrepris depuis le début de l'année un chantier sans précédent de rénovation de la gouvernance du sport en France, qui devra permettre au mouvement sportif d'acquiescer plus d'autonomie, mais également plus de responsabilités. Le financement du sport pour les années futures, dont le devenir du CNDS et de ses missions, sera revu dans ce cadre. Le budget 2018 du ministère des Sports, et plus particulièrement celui affecté au CNDS, est donc un budget de transformation qui, tout



en satisfaisant à l'exigence de redressement des comptes publics, doit permettre dans les années à venir d'accroître la pratique sportive du plus grand nombre dans le cadre plus général d'une organisation du sport français en cours de rénovation.